

Code nature : 1.1.1 marchés publics / travaux

## **DECISION**

### **D'attribuer le marché des travaux d'AMENAGEMENT DES RUES MERAUT ET BOULARD DE MEHUN SUR YEVRE**

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°027/2020 du 28 mai 2020 et n°105/2020 du 22 septembre 2020 portant délégations des pouvoirs du Conseil Municipal au Maire relative à la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres,

Vu le Code de la Commande Publique constitué de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire ainsi que de divers textes modificatifs de tel ou tel articles intervenus depuis,

Considérant qu'une consultation dans le cadre d'une Procédure Adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et, R.2123-1 à R.2123-7, et R.2131-12 du Code de la Commande Publique a été lancée (publication envoyée le 22 mai 2025) :

- L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 27 juin après-midi et les offres ont été transmises à M. Nicolas DUPUY du cabinet Ingénierie Conseil en Aménagement, Maître d'œuvre, pour en faire l'analyse,
- Lors de la réunion de la Commission d'Achat Public en date du 10 juillet 2025, et suite à la présentation du rapport d'analyse des offres, il a été proposé d'attribuer les marchés aux sociétés ayant présenté les propositions les mieux-disantes sur la base des critères d'attribution et conformément aux prestations définies au cahier des charges,

## **DECIDE**

**Article 1 : D'attribuer le marché des travaux d'AMENAGEMENT DES RUES MERAUT ET BOULARD ainsi qu'il suit :**

**Lot n° 1 VRD** à la société **EUROVIA CENTRE LOIRE** – Les Grands Usages – 18570 LE SUBDRAY pour un montant total de **818 318,30 € HT (981 981,96 € TTC)** décomposé :

- Tranche Ferme, rue C. MERAUT : 374 061,80 € HT (448 874,16 € TTC)
- Tranche Optionnelle, rue H. BOULARD : 444 256,50 € HT (533 107,80 € TTC)

**Lot n° 2 PLANTATIONS** à la société **SAS FRANCK RENIER** – ZI Orchidée – rue du Minerai – 18570 LA CHAPELLE ST URSIN pour un montant total de **53 469,60 € HT (64 163,40 € TTC)** décomposé :

- Tranche Ferme, rue C. MERAUT : 15 409,50 € HT (18 491,40 € TTC)
- Tranche Optionnelle, rue H. BOULARD : 38 060,00 € HT (45 672,00 € TTC)

**Lot n° 3 SIGNALISATION** à la société **SIGNALISATION DU VAL DE LOIRE** –139 rue d’huit – 45640 SANDILLON pour un montant total de **17 965,00 € HT (21 558,00 € TTC)** décomposé :

- Tranche Ferme, rue C. MERAUT : 5 910,00 € HT ( 7 092,00 € TTC)
- Tranche Optionnelle, rue H. BOULARD : 12 055,00 € HT (14 466,00 € TTC)

**Soit un marché total de 889 752,63 € HT (1 067 703,15 € TTC) avec 2 tranches :**

**Tranche ferme, rue C. MERAUT : 395 381,13 € HT (474 457,35 € TTC)**

**Tranche optionnelle, H. BOULARD : 494 371,50 € HT (593 245,80 € TTC)**

**Article 2** : De conclure et de signer le marché et tous les documents s’y rapportant.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et des décisions, publiée sur le site internet de la ville et affichée. Ampliation sera adressée au Préfet.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l’exécution de la présente décision.

Fait à Mehun-sur-Yèvre, le 10/07/2025



Le Maire,  
Jean-Louis SALAK

Acte publié sur le site internet de la Commune le 11/07/2025

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>